



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

Ordre du jour :

- 1. Huis clos;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux;**
 - 4 au 8 novembre 2019 (Holiday Inn Laval)
 - 12 juin 2020 (téléconférence)
- 4. Résolutions;**
 - Refonte du Programme de l'expérience québécoise -PEQ-
 - Racisme systémique
 - Congé pour accident de travail
- 5. Négociations;**
- 6. Dédommagement Phénix;**
- 7. Tableau des suivis;**
- 8. Congrès AFPC-Québec 2021;**
- 9. Type de contrats entre l'AFPC et les sections locales à charte directe;**
- 10. UnionWare;**
- 11. Formation de relations avec les médias de la FTQ : répéter l'expérience;**
- 12. Composition des comités permanents de l'AFPC-Québec;**
- 13. Communications et responsabilité;**
 - a. CQ : entre les réunions, communication générale et/ou séparément aux membres du CQ
 - b. Facebook et site web AFPC Québec
- 14. Varia;**

Présences : Frédéric Boucher-Legault, président, CR7 - Montréal
Lyne Cartier, suppléante, VPER-Québec
Jean Cloutier, président, CR3, Québec /Québec-Métro
Sonia Gagné, Présidente a.i., CR8, Bas-St-Laurent/Gaspé/Iles-M/Côte-Nord
Marc-André Gobeil, président, CR5, Saguenay/Lac-St-Jean/Chibouga./Chap.
Jason Vinetti (pour Gérald Grenon), CR6, Montérégie
Fedoua Hritel, directrice, comités des femmes
Konrad Lamour, directeur, sections locales à charte directe
Kristine Leclerc, présidente, CR1 – Estrie / Bois-Francs
Jimmy Mailhot, président, CR9, Mauricie
Natasha Reynolds, présidente, CR2 – Laval/Laurentides/Lanaudière, Abitibi-
Sébastien Paquette, président, Conseil québécois des Syndicats universitaires
- CQSU
Djimy Théodore, directeur, Groupes Équité

Personnel	Yvon Barrière, VPER-Québec	Jean-Michel Fortin, coordonnateur
	Marie Malchelosse, Pol/Com	Zita Kouakou, adjointe administrative

Absences (excusées) : Fedoua Hritel



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

Début de la téléconférence : 08h30

1. Huis clos

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

- Modifications à l'ordre du jour :
 - Le point no.13 sera traité après le point no.4
 - La résolution sur le congé pour accident de travail ajoutée au chapitre « Résolutions à adopter »
 - Les points suivants ont été ajoutés au chapitre «Varia» :
 - ▲ SQEES
 - ▲ Section «Évènements » du site internet de l'AFPC Québec
 - ▲ Suivi des rapports des membres du conseil québécois
 - ▲ Prochaines rencontres du Conseil québécois

p/a Marc-André Gobeil et Jimmy Mailhot
Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux de réunions précédentes ;

- Procès-verbal de la réunion du 4 au 7 novembre 2019 :
p/a Lyne Cartier/Sébastien Paquette
Adopté à l'unanimité.
- Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 :
p/a Sébastien Paquette/Sonia Gagné
Adopté à l'unanimité.

4. Résolutions;

Les résolutions débattues et les votes sont consignés dans des documents séparés.

- Refonte du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) :
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

TITRE : RÉSOLUTION POUR S'OPPOSER À LA RÉFORME DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

SOURCE : SÉBASTIEN PAQUETTE, coordonnateur du Conseil québécois du secteur universitaire (CQSU)

ATTENDU QUE le 10 juillet dernier, le gouvernement du Québec annonçait la suspension jusqu'au 1er novembre 2019 du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du ministère de l'éducation, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) ;

ATTENDU QUE le 30 octobre 2019, seuls les diplômé.es provenant d'une liste de programme créée par le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIDI) étaient admissibles au PEQ volet diplômés et travailleurs déjà au Québec ;



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

ATTENDU QUE le gouvernement a suspendu temporairement sa réforme à la suite du tollé et de l'indignation générale suscités par la publication de la Liste des domaines de formation admissibles au PEQ ;

ATTENDU QUE le 28 mai 2020, le gouvernement a annoncé la nouvelle version de sa réforme, en pleine période de pandémie, et que cette réforme sera applicable 30 jours après, soit le 28 juin ;

ATTENDU QUE la réforme actuelle prétend régler des problèmes qui en fait n'existent pas, et a surtout pour but de faire de la politique de droite sur le dos de travailleurs parmi les plus vulnérables, et de marchandiser les travailleuses et travailleurs selon les besoins immédiats en les gardant dans la précarité ;

ATTENDU QUE de nombreux membres de l'AFPC-Québec ont été directement affectés par les récentes mesures visant la suspension et la réforme du PEQ ;

ATTENDU QUE différents acteurs politiques, économiques, syndicaux, régionaux et de l'éducation ont vivement souligné l'importance du PEQ, et se sont déjà opposés à la réforme proposée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE la position de la FTQ prise lors du congrès de novembre 2019 ;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec exprime sa vive inquiétude quant à l'impact de la réforme caquiste du PEQ sur la réputation internationale du Québec, et sur les effets dévastateurs qu'elle aura sur un grand nombre de travailleuses et travailleurs, tant sur leurs conditions de travail que sur leur projet de vie ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec s'oppose publiquement à la réforme du PEQ, telle que proposée par le gouvernement ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec s'oppose à toute réforme future du PEQ qui aurait un impact négatif sur ses membres ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec exige du gouvernement de préserver, en cas de réforme, une clause de droits acquis pour tout étudiant étranger ou travailleurs étrangers temporaires sur le territoire au moment de l'entrée en vigueur de sa réforme.

Vote consigné. Adoptée à l'unanimité.

- Racisme systémique :
p/a Djimy Théodore/Sébastien Paquette

RÉSOLUTION POUR DENONCER ET S'ENGAGER À COMBATTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE DANS NOS INSTITUTIONS.

ATTENDU QUE l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) embrasse le mouvement planétaire de combat contre la discrimination raciale;

ATTENDU QUE le Conseil québécois souhaite ajouter sa voix à celle des nombreuses organisations à travers le Québec et le Canada qui dénoncent le racisme sous toutes ses formes et encore plus à la suite des décès de George Floyd, de Raishard Brooks et de tant d'autres personnes de la communauté noire aux États-Unis;



Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020

ATTENDU QUE ces décès viennent démontrer l'urgence de mettre fin une bonne foi pour toute aux enjeux raciaux dont sont régulièrement victimes les Autochtones et les différents groupes racisés plus particulièrement les Noirs;

ATTENDU QUE le 25 juin 2020, les premiers ministres des provinces et du Canada se sont prononcés en faveur de mesures pour mettre fin au racisme systémique au pays;

ATTENDU QUE l'Alliance de la Fonction Publique embrasse le mouvement des nombreuses manifestations contre la discrimination raciale qui ont lieu partout au pays et à travers le monde;

II EST RÉSOLU QUE le Conseil québécois, de concert avec l'Alliance de la Fonction publique, prenne une position ferme et agisse concrètement sur l'élimination de la discrimination raciale, toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races, sur la supériorité raciale qui est scientifiquement fausse, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse;

II EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois se dote d'une politique contre le racisme en milieu de travail, afin d'éliminer et de prévenir les actes racistes vécus par ses membres.

II EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à réviser et adapter ses politiques, ses messages et ses services aux membres afin de refléter nos valeurs sociales canadiennes en vigueur d'un bout à l'autre du pays ; valeurs qui sont exemptes de toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races, sur la supériorité raciale qui est scientifiquement fausse, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à prioriser les dossiers de plainte de discriminations et de harcèlement pour mettre fin aux attentes très longues des victimes, compte tenu des impacts dévastateurs tant psychologiques que physiques qui en résultent.

p/a Marc-André Gobeil/Kristine Leclerc

Que la motion soit divisée pour traiter le 1^{er} Il est résolu séparément.

Vote consigné. Motion de division adoptée.

Dissidence de Djimy Théodore et Natasha Reynolds
Abstention de Konrad Lamour et Jean Cloutier

II EST RÉSOLU QUE le Conseil québécois, de concert avec l'Alliance de la Fonction publique, prenne une position ferme et agisse concrètement sur l'élimination de la discrimination raciale, toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races, sur la supériorité raciale qui est scientifiquement fausse, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

Vote consigné. Motion adoptée à l'unanimité.

II EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois se dote d'une politique contre le racisme en milieu de travail, afin d'éliminer et de prévenir les actes racistes vécus par ses membres.

II EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à réviser et adapter ses politiques, ses messages et ses services aux membres afin de refléter nos valeurs sociales



Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020

canadiennes en vigueur d'un bout à l'autre du pays ; valeurs qui sont exemptes de toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races, sur la supériorité raciale qui est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à prioriser les dossiers de plainte de discriminations et de harcèlement pour mettre fin aux attentes très longues des victimes, compte tenu des impacts dévastateurs tant psychologiques que physiques qui en résultent.

p/a Djimy Théodore/Sébastien Paquette

Que la motion soit amendée pour se lire comme suit :

II EST RÉSOLU QUE le Conseil Québécois ~~se dote d'une~~ **s'engage à respecter et à faire respecter la** politique contre le racisme ~~en milieu de travail~~ **systemique**, afin d'éliminer et de prévenir les actes racistes vécus par ses membres.

II EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à réviser et adapter ses politiques, ses messages et ses services aux membres afin de refléter nos valeurs sociales canadiennes en vigueur d'un bout à l'autre du pays ; valeurs qui sont exemptes de toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races, sur la supériorité raciale qui est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil Québécois enjoint l'Alliance à prioriser les dossiers de plainte de discriminations et de harcèlement pour mettre fin aux attentes très longues des victimes, compte tenu des impacts dévastateurs tant psychologiques que physiques qui en résultent.

Amendement adopté.

Vote consigné. Motion adoptée.

Abstention de Marc-André Gobeil et Kristine Leclerc.
Dissidence de Jean Cloutier, Sonia Gagné.

- Congé pour accidents de travail :

p/a Frédéric Boucher-Legault /Sébastien Paquette

TITRE : RÉOLUTION CONCERNANT LE CONGÉ POUR ACCIDENTS DE TRAVAIL

SOURCE : CONSEIL QUÉBÉCOIS

ATTENDU QU'il a été constaté de façon informelle que l'application de ce congé se fait de façons disparates selon le ministère, le lieu de travail et au sein d'un même lieu de travail ;

ATTENDU QUE cet article est mal connu des membres et même des représentants des membres lors de son application ;



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

IL EST RÉSOLU DE mandater le comité de santé et sécurité pour faire une enquête sur l'application de l'article 40 congés payés pour accident travail des conventions collectives de la fonction publique fédérale;

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE partager cette résolution, ainsi que les résultats, aux conseils régionaux, comités et sections locales du Québec ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater le VPER de la région du Québec pour présenter les résultats de cette enquête au national.

Vote consigné. Adoptée à la majorité.

Dissidence de Jean Cloutier, Marc-André Gobeil et Kristine Leclerc
Abstention de Jimmy Mailhot.

5. Communications et responsabilité ;

a. Communication entre les réunions, communication générale et/ou séparément aux membres du Conseil québécois :

Lyne Cartier ayant dû quitter la réunion, ce point pourra être rediscuté à une autre rencontre, au besoin.

b. Facebook et le site web AFPC Québec :

La responsable de l'action politique et communication (PolCom), Marie Malchelosse a fourni les informations suivantes :

- Les demandes de publications provenant de membres sont analysées et discutées avec ceux-ci.
- Les publications doivent tenir compte des paramètres influençant l'algorithme qui mesure le niveau d'engagement des membres; il faut donc alléger le contenu du site. La communication s'est accrue avec la crise sanitaire ; il a fallu maximiser les communications pour informer les membres, Avec les récentes ententes, le niveau d'engagement a augmenté.
- Le mandat des communications relève du niveau régional et consiste à partager des publications d'intérêt pour la majorité des membres. Il est recommandé de publier les informations adressées à un groupe spécifique dans les canaux spécifiques ou locaux.
- La mise à jour des informations sur le site de l'AFPC Québec (cours, assemblées générales, etc.) est faite par le personnel administratif.
- Le bureau national travaille toujours sur la nouvelle mouture du site régional. Une uniformisation est en cours aussi bien au niveau des logos que des sites de l'AFPC et les changements sont déjà en vigueur dans certaines régions.
- La demande d'un logo spécifique pour le Québec a pu ralentir le processus pour la région. L'ébauche du site en construction a été soumise à Marie qui en a fait la révision. Certains onglets ont été révisés, le site sera bilingue.
- Les membres du conseil sont encouragés à partager les publications faites sur le site et à participer aux discussions qui s'y tiennent. Le leadership doit interagir avec les membres.

6. Négociations;

- Une rencontre a eu lieu au niveau des bureaux régionaux pour discuter du déroulement du processus de ratification.



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

- L'entente de ratification pour la table PA sera faite par webinaire probablement sur une période de deux à quatre semaines. Une session est prévue pour informer les membres et répondre à leurs questions. Après le webinaire, les participants recevront un courriel pour le vote.

7. Dédommagement Phénix;

- L'on est toujours en attente de la décision de l'Agence de revenu Canada concernant l'imposition ou non du montant de dédommagement.
- Il a été demandé que les dédommagements soient faits hors du système Phénix.
- Si les foires aux questions ne couvrent pas toutes les questions des membres, un webinaire pourrait avoir lieu avec le Conseil québécois et les dirigeants nationaux et président des sections locales concernant le dédommagement Phénix.
- Pour éviter toute confusion, il faut organiser deux webinaires distincts : l'un sur le dédommagement Phénix et l'autre pour informer les membres sur le processus de ratification.
- Les personnes concernées par le dédommagement sont les employés (désignés comme tels par le code du travail) syndiqués ou non, en congés et la succession d'un employé ;
- Les étudiants non reconnus comme employés et non membres de l'AFPC ne sont pas concernés par le dédommagement. Cependant les étudiants et occasionnels (90j et moins) peuvent s'inscrire sur un site de recours collectif <http://sarailis.ca/phenix>.
- Les retraités auront droit aux dédommagements à travers un processus qui sera rendu disponible ; un formulaire sera fourni par le Conseil du trésor et disponible sur le site à cet effet.

8. Tableau des suivis ;

Le tableau de suivi sera envoyé après chaque réunion du conseil québécois ; il sera également disponible sur le lecteur partagé. [..\..\..\..\..\OneDrive - Public Service Alliance of Canada\Conseil québécois\Tableaux suivi CQ 2020\Suivis - PV réunions de CQ 2019-2020.xlsx](http://sarailis.ca/phenix)

9. Congrès AFPC-Québec 2021;

L'échéancier de l'organisation du congrès est en cours d'élaboration. Il sera envoyé pour commentaires aux membres du Conseil québécois. Cet exercice permettra d'éviter toute omission dans les différentes étapes de l'organisation.

10. Type de contrats entre l'AFPC et les sections locales à charte directe;

À la demande de Marc-André Gobeil, les types de contrats disponibles entre l'AFPC et les sections locales à charte directe seront envoyés au conseil québécois

11. UnionWare;

En vue d'une éventuelle acquisition de logiciel au sein des régions, les informations suivantes ont été soumises concernant UnionWare :

Combien coûte UW pour l'AFPC ? Quel est le coût par membre ? Comment sont effectués les calculs ? Quels sont les différents modules utilisés ? Le module est-il bilingue ?

Le coordonnateur effectuera une recherche auprès de la direction des bureaux régionaux en vue de fournir ces informations aux membres du Conseil.

12. Formation «Relations avec les médias» de la FTQ : répéter l'expérience;

Il a été suggéré de répéter la formation en relations médias offerte pour les nouveaux élus dans le passé. Cette formation qui a été très bénéfique et devrait être offerte à tous les



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 juillet 2020**

nouveaux membres du Conseil québécois. Elle pourrait être programmée au prochain Conseil québécois tenu en personne.

Carlin et Marie se consulteront pour l'organisation en collaboration avec la FTQ.

13. Composition des comités permanents de l'AFPC-Québec;

- Il n'y a pas de dispositions dans les statuts concernant la composition des comités permanents et les critères pour y siéger.
- Actuellement, des membres élus des sections locales à charte directe siègent sur des comités sans avoir été élus au congrès.
- Le comité des statuts a été mandaté pour étudier la question et soumettre une proposition au conseil.

14. Varia;

- a) Syndicat des employées et employés de services (SQEES) :
Les membres du CQ sont encouragés à apporter un soutien (par une visite) au SQEES qui amorcera une série de grèves
<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2020-07-10/sept-residences-chartwell-en-greve.php>
- b) Section événements site internet AFPC-QC :
Avec la reprise des rencontres, il est important d'afficher les événements sur le site AFPC Québec.
Il a été recommandé aux conseils régionaux d'informer les représentants des rencontres afin que l'information soit affichée sur le site.
- c) Rapports des membres du Conseil québécois :
Il a été rappelé que l'adoption des rapports des membres du conseil doit faire partie de l'ordre du jour et des discussions au cours des rencontres.
- d) Mise à jour des coordonnées :
Le lien pour la mise à jour des coordonnées des membres <http://syndicatafpc.ca/sujet-vos-cotisations-syndicales>
- e) Prochaines rencontres du conseil québécois :
Le bureau du VPER examine encore la question de la tenue d'une rencontre du conseil québécois en présentiel. La prochaine rencontre se tiendra en automne prochain. Les dates seront communiquées aux membres.

Levée de la réunion à 13h09.

Notes prises par Zita Kouakou.